



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 12 décembre 2023 à 18 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller  
Monsieur Olivier Prigent, conseiller  
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

**Est absente:** Madame Nancy Pelletier, conseillère

Est aussi présente madame Stéphanie Martin, directrice des finances et trésorière, pour présenter le budget et le programme triennal des immobilisations ainsi que pour répondre aux questions du public, le cas échéant.

**2023-12-403 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-12-404 2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2024 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 ont été déposées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du budget a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 4 décembre 2023, et un projet de budget a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER un budget équilibré de 22 140 631 \$ pour l'exercice financier 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-12-405 3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2024, 2025 ET 2026 - ADOPTION**

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 4 décembre 2023, et un projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 au montant de 69 544 977 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Avant la période de questions, la directrice des finances et trésorière fait une présentation au public des principaux éléments du budget et du programme triennal adoptés.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 18 h 57 à 18 h 58.

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance levée à 18 h 58.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 23 JANVIER 2024.

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN  
MAIRE

*(Original signé)*  
\_\_\_\_\_  
ZOË LAFRANCE  
DIRECTRICE DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE